

## DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

### AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-14	<b>Convention Panorapresse Territoire d'Énergie Normandie</b>	<p>Art. 1 : accepter les modalités de répartition financière pour l'utilisation de l'outil Panorapresse par le SDEC ENERGIE comprenant l'abonnement annuel au service et des frais proportionnels aux droits de copie réalisées par le syndicat ;</p> <p>Art. 2 : verser la contribution financière d'utilisation de Panorapresse de l'année N au syndicat qui préside le TEN cette même année, assurant le paiement global de l'outil Panorapresse ;</p> <p>Art. 3 : imputer la dépense à l'article 6182 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;</p> <p>Art. 4 : mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie chaque année à cet effet ainsi que tous les documents et actes s'y rapportant et ce, jusqu'à ce que le TEN décide de mettre fin à cet abonnement ;</p> <p>Art. 5 : insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-15	<b>Validation du plan d'actions 2021 et financement pour la commune de Bavent</b>	<p>Art. 1 : accepter le plan d'actions 2021 de la commune de Bavent, comme présenté ci-dessus et le maintien du plan de financement associé dans la limite de 5 607 €,</p> <p>Art. 2 : imputer les dépenses, selon leur nature, aux articles 65738 pour le fonctionnement et 20411 pour l'investissement du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-16	<b>Validation du plan d'actions 2021 et financement pour la commune de Valdallière</b>	<p>Art. 1 : accepter le plan d'actions 2021 de la commune de Valdallière, comme présenté ci-dessus et le maintien du plan de financement associé dans la limite de 15 000 €,</p> <p>Art. 2 : imputer les dépenses, selon leur nature, aux articles 65738 pour le fonctionnement et 20411 pour l'investissement du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

2021-DEC-17	<p align="center"><b>Acquisition de trois cycles électriques</b></p> <p align="center"><b>Aides financières</b></p> <p align="center"><b>Trouville sur Mer</b></p>	<p>Art. 1 : accorder une aide financière de 900 € à la commune de Trouville sur Mer, pour l'achat de trois cycles électriques, pour les besoins de la collectivité,</p> <p>Art.2 : imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE</p> <p>Art. 3 : signer la convention de financement correspondante et la mettre en œuvre,</p> <p>Art. 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-18	<p align="center"><b>Convention de partenariat avec Biomasse Normandie pour l'animation de la filière méthanisation en Normandie</b></p>	<p>Art. 1 : signer la convention avec l'association Biomasse Normandie visant l'animation de la filière méthanisation sur la période 2021/2023,</p> <p>Art. 2 : accepter que le SDEC ENERGIE participe au financement du programme d'animation de la filière Méthanisation en Normandie, à hauteur de 2 000 € par an pendant 3 ans, soit 6 000 € sur la durée du programme,</p> <p>Art. 3 : mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.


 La présidente,  
  
 Catherine GOURNEY-LECONTE